

Etaient présents : M. BACCI Jean, Mme SANTACREU Anne Marie, MM. RIBOULET Gilbert, CAILLEUX Marc, GENIO Giovanni, Mmes GENIO Ghislaine, GUTTIN Arlette.

Absents excusés : Mmes MAROTZKI Marie-Hélène (pouvoir à Mme SANTACREU Anne-Marie), GHESQUIER Corinne, MM. DELIGNY Franck, HERRIOU Jean-Pierre.

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mme GUTTIN Arlette

Début de la séance à 18 h.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques à faire sur le compte-rendu du conseil municipal précédent. Pas de remarques : compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération supplémentaire ayant pour objet le renouvellement du contrat de maintenance de l'éclairage public : accord du conseil à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du compte administratif 2017

Le compte administratif 2017 est présenté au conseil. Les résultats de clôture sont les suivants :

- investissements (résultat négatif) : - 38 404,61 euros
- fonctionnement (résultat positif) : + 301 077,85 euros
- total (positif) : 262 673,24 euros

A l'issue de cette présentation, monsieur le Maire est invité à quitter la salle pour le vote du compte administratif 2017.

Le compte administratif présenté est approuvé à l'unanimité.

Retour dans la salle de monsieur le Maire pour la suite du conseil.

2. Approbation du compte de gestion

Les budgets de l'exercice 2017 sont détaillés, les recettes et les dépenses présentées par Monsieur le Maire. Le compte de gestion établi par le receveur est présenté au conseil, ainsi que l'état de l'actif et du passif.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

L'exercice 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 301 077,85 euros. L'affectation suivante est proposée au conseil :

- réserve pour investissement (R 1068) pour un montant de 120 785,12 euros
- report de fonctionnement (R 002) pour un montant de 180 292,73 euros

Approbation de ces affectations à l'unanimité du conseil.

4. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018

Monsieur le Maire rappelle que pour le foncier bâti, les taxes au plan national s'élèvent à 20 %, au plan départemental à 17 %.

Au plan communal, les taux s'établissent ainsi :

- Taxe d'habitation 14,81 %
- Taxe foncière sur le bâti : 10%
- Taxe foncière sur le non-bâti : 52,43%

Le produit de ces taxes atteint 261 577 euros pour 2018.

Monsieur le Maire propose de les maintenir à ce niveau.

Vote du conseil à l'unanimité.

5. Budget 2018

Monsieur le Maire présente la proposition de budget pour 2018.

Dépense :

- dépenses de fonctionnement 802 422,73 euros
- dépenses d'investissement 522 155,12 euros

Les principales dépenses prévues concernent l'adressage, l'achat de terrain pour la nouvelle station d'épuration, la rénovation de 3 gîtes communaux, la restauration du magasin des gîtes...

Recettes :

- recettes de fonctionnement : 802 422,73 euros
- recettes d'investissement 522 155,12 euros

Ces recettes incluent, entre autres, le bail lié au parc photovoltaïque.

Le budget 2018 proposé est voté à l'unanimité.

6. Modification statutaire de la communauté de communes Lacs et gorges du Verdon

Pour satisfaire aux dispositions de la loi NOTRe, la communauté de communes doit prendre deux nouvelles compétences. Le choix de la communauté est le suivant :

- « Politique du logement et du cadre de vie. Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Elaboration d'un schéma intercommunal de l'habitat. Acquisition, rénovation et réhabilitation thermique de logements sociaux d'intérêt communautaire. »
- « Création, aménagement et entretien de la voirie. Voirie intercommunale d'accès limitrophe aux zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Modification de statuts votée à l'unanimité.

7. Demande de subvention FRAT : jeux d'enfants

L'espace vert assorti d'une aire de jeux pour les enfants s'est dégradé au fil des années, il convient de le réhabiliter et de le mettre aux normes. Pour ce faire, une subvention est demandée au Conseil régional (FRAT) pour un montant de 12 000 euros.

Plan de financement prévu :

- subvention 12 000 euros
- part communale : 5004,05 euros
- total (HT) 17 004,05 euros

Demande de subvention votée à l'unanimité.

8. Délégué SI des eaux du Verdon

Pour siéger au Syndicat des eaux du Verdon, la modification suivante est proposée :

Titulaires

Bacci Jean

Riboulet Gilbert

Vote à l'unanimité

Suppléants

Cailleux Marc

Santacreu Anne Marie

9. Contrat de maintenance de l'éclairage public

Après lecture des principaux articles du contrat de maintenance de l'éclairage public avec la S^{té} SET MEGA LIGNE, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le renouvellement pour 4 ans.

Toutefois, il est proposé de se rapprocher du SIMIELEC pour connaître ses conditions pour une prestation équivalente afin d'avoir des points de comparaison lors de la négociation du renouvellement avec notre prestataire actuel.

10. Questions diverses

Pour assurer la survie de la librairie Caractères libres d'Aups, ce commerce de proximité va changer de statut pour devenir une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). La réunion publique organisée à Aups pour débattre de ce projet a réuni près de 120 personnes. L'intérêt culturel de ce projet a été validé. La SCIC sera une société commerciale qui associe personnes physiques et morales (les collectivités locales par exemple). Le montant de la part est fixé à 20 euros, sachant qu'une personne égale une voix dans l'instance dirigeante de la future SCIC.

L'objectif est d'atteindre un capital social de 50 000 euros pour assurer un avenir pérenne. A fin mars 20 000 euros avaient déjà été souscrits. Plusieurs communes soutiennent cette initiative. Moissac prendra 5 parts afin d'apporter sa contribution.

Fin de la séance à 20h